

Bonjour à tous,

Quelques informations pour venir en Corse :

Dans un premier temps pour venir en Corse, vous devez **avoir un pass sanitaire pour voyager à destination. Ce pass sanitaire concernera toutes les personnes âgées de plus de 11 ans.**

Les justificatifs nécessaires pourront être présentés sous forme papier ou numérique via l'application Tous Anti Covid (TAC).

Pour cela il faudra disposer des documents suivants :

- Certificat de vaccination (2 doses + 14 jours sauf Janssen : 1 dose + 28 jours)
OU
- Certificat de vaccination 1 dose + 14 jours si contamination covid19
OU
- Test RT-PCR de moins de 72h
OU
- Test antigénique de moins de 48h détectant la protéine N du SARS-CoV-2
ET
- Attestation sur l'honneur de non présentation des symptômes

Et dans un deuxième temps :

Le pass sanitaire est demandé **pour les personnes de 18 ans et plus**, depuis le 21 juillet dans tous les campings dotés d'une piscine, d'espaces d'activités ou de restauration.

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1 / La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 1 semaine après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
- 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)

2 / La preuve d'un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h

3/ Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Le pass sanitaire sera valide pour la durée totale de votre séjour.

Merci pour votre compréhension.

A très bientôt.